



Les déchets alimentaires générés par la France

Notice méthodologique

(dernière mise à jour : février 2024)

Références réglementaires

Les données présentées correspondent à celles élaborées par le service statistique du ministère en charge de l'Environnement dans le cadre de :

- [la décision déléguée \(UE\) 2019/1597 de la commission du 3 mai 2019 complétant la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne une méthodologie commune et des exigences minimales de qualité permettant de mesurer de manière uniforme les niveaux de déchets alimentaires ;](#)
- [la décision d'exécution \(UE\) 2019/2000 de la commission du 28 novembre 2019 établissant le format pour la communication des données relatives aux déchets alimentaires et pour la présentation du rapport de contrôle de la qualité conformément à la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil.](#)

Ces données sont rapportées à Eurostat, annuellement, selon une méthodologie commune à tous les États-membres depuis l'année 2022 (portant sur les données de l'année 2020).

Précisions sur le champ des données

Les quantités de déchets alimentaires sont estimées à chacune des étapes de la chaîne alimentaire :

- production primaire ;
- transformation et fabrication (IAA) ;
- commerce de détail et autres formes de distribution des denrées alimentaires ;
- restaurants et services de restauration (consommation hors domicile) ;
- ménages (consommation au domicile).

Sont comptabilisées dans les déchets alimentaires :

- uniquement les denrées alimentaires destinées à l'alimentation humaine ;
- toutes les parties comestibles et non comestibles (os, épluchures...).

Sont exclus des déchets alimentaires :

- pour la production primaire, les pertes à la récolte et les pertes au champs (non récoltées) ;
- les denrées alimentaires initialement destinées à l'alimentation humaine et finalement valorisées en alimentation animale ;

- les dons de produits alimentaires ;
- les déchets alimentaires évacués en tant qu'eaux usées ou avec les eaux usées.

Certaines données sont à rapporter uniquement **de façon volontaire**. Il s'agit :

- du réemploi via le don et autres formes de redistribution de denrées alimentaires pour la consommation humaine ;
- des denrées alimentaires mises sur le marché pour être transformées en alimentation animale ;
- des anciennes denrées alimentaires mises sur le marché comme alimentation animale ;
- des parties comestibles des déchets alimentaires.

Ainsi, les données sur les parties comestibles uniquement, considérées comme du gaspillage alimentaire selon la législation française, étant des données facultatives à rapporter à Eurostat, sont peu fournies par les États membres et non diffusées. Les comparaisons européennes selon les textes en vigueur ne peuvent donc porter que sur l'ensemble des déchets alimentaires.

Sources utilisées

Les sources utilisées sont les suivantes :

Production primaire

- des coefficients de pertes issus de plusieurs études sont appliqués à la production agricole (statistique agricole annuelle, MASA) et à la production de poissons ([Base de données Eurostat](#)). Ces études sont :
 - o [Redlingshöfer B., Coudurier B. & Georget M. \(2015\), Etude INRAE, Innovations Agronomiques, État des lieux et leviers pour réduire les pertes alimentaires dans les filières françaises \(p23-57\) ;](#)
 - o [Étude INTERFEL-INRAE-France Agrimer \(2015\) ;](#)
 - o [Le marché céréalier français \(Intercéréales\) ;](#)
 - o [Étude Norden \(2016\).](#)

La partie comestible des aliments a été estimée à partir de la « [National Nutrient Database for Standard Reference \(SR\) de l'USDA](#) » qui est la principale source de données sur la composition des aliments.

Transformation, distribution et consommation hors domicile

Enquêtes de l'Insee sur les déchets non dangereux dans l'industrie, le commerce et les services :

- o [Enquête dans l'industrie ;](#)
- o [Enquête dans le commerce ;](#)
- o [Enquête dans les services.](#)

Consommation au domicile

- Enquête collecte 2021 de l'Ademe (collecte des déchets ménagers et assimilés) ;
- Enquête MODECOM 2017 de l'Ademe (caractérisation des déchets ménagers et assimilés) ;
- [Enquête Ademe \(2020\) sur le compostage domestique](#) (nombre de personnes déclarant

composter);

- [Enquête Ademe \(2005\) dans le Nord-Pas-de-Calais](#) (kg/habitant de déchets alimentaires compostés);
- Étude Ademe (2023) « évaluation de la généralisation du tri à la source » ;
- Insee, population française.